

AFFAIRE N°13 - Autorisation d'effectuer le paiement des terrains nécessaires à l'aménagement du boulevard de ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement des terrains concernés par les travaux du boulevard de ceinture sud (2ème tranche), ainsi que les notes d'honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

Il s'agit des terrains ci-après :

SECTION N°	SURFACES m2	PROPRIETAIRES	DOMAINES	PRIX DE VENTE
AS 153	1 998	Mme VANSEBROUCK née Véronique GUICHARD	210 312 FF	239 760 FF :maj. 14 %
AS 154 155	4 760	Consorts GUICHARD	518 880 FF	571 200 FF :maj. 11%

La dépense est prévue au chapitre 901 - article 210 du budget communal 1975.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE."

Vu
Saint Denis le 19 novembre 1975
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: Henri HURAND
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales. P. GIANNI